

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un,

Le 17 février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2021, s'est réuni à La Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (26) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, F. PENCHE, D. CADO, A. MARSILLE, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, J. FURIC, M. DIGUE, G. GENTIL, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, K. LE CARRE, C. MESTRES, C. NERZIC.

Absents représentés (1) : V. PENNOBER par S. MIOSSEC

Absent non représenté (0) :

27 votants pour ce Conseil municipal.

A l'unanimité des voix monsieur Vincent Pruvost a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions portant sur le compte-rendu du précédent Conseil municipal. Le précédent compte-rendu est mis aux voix : **Adopté à l'unanimité**

Une captation de la séance est réalisée pour une diffusion en direct sur le compte Facebook de la commune.

I – Ressources – Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le CGCT prévoit la tenue d'un débat au Conseil municipal sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Il contribue à l'information de l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de la fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le formalisme relatif au contenu de ce document est à la libre appréciation de la collectivité et le rapport est débattu et acté par une délibération spécifique donnant lieu à vote.

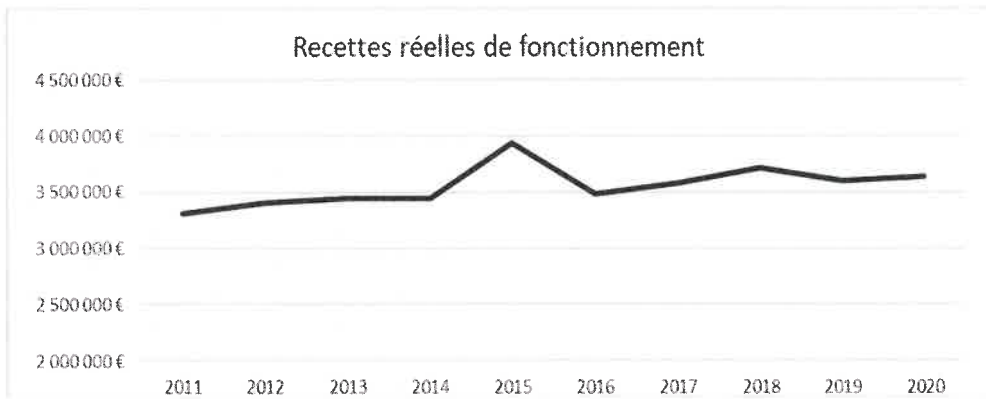
Ensuite, le rapport est transmis au Préfet, publié. Il est également transmis à l'intercommunalité.

Annexe n°1 : Rapport d'orientation budgétaire

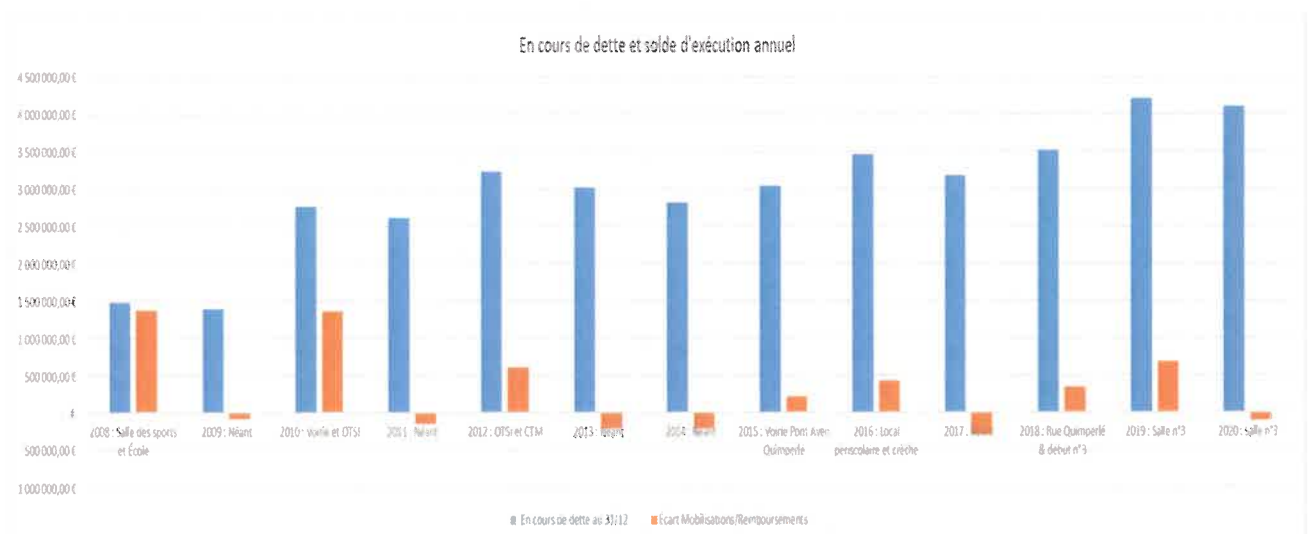
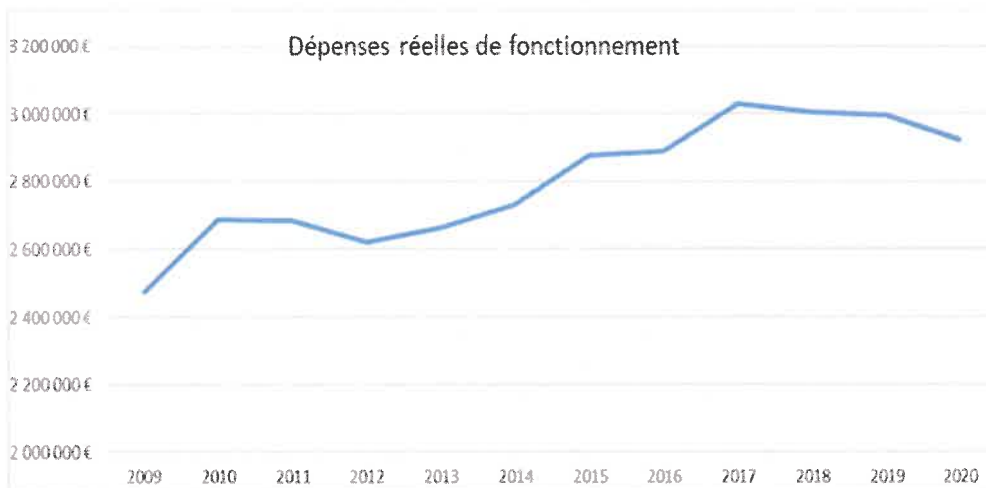
Sur la base d'un diaporama, Monsieur le maire expose rapidement dans un premier les éléments du contexte national et international de la crise de la Covid19 qui a provoqué des bouleversements dont les effets restent encore à mesurer sur l'économie, la société, les finances publiques....

Ensuite il évoque les nouveautés de la loi de finances pour les collectivités, notamment en ce qui concerne plus particulièrement la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui va profiter à tous et précise que les collectivités ne la percevront plus du tout (pour les communes, la recette est remplacée par un montant équivalent issu de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti). Il indique également qu'il y aura certainement des opportunités de financement des projets dans le cadre du plan de relance de l'économie avec des soutiens nouveaux aux collectivités (DSIL).

Pour faire état de l'analyse rétrospectives des finances communales, monsieur le Maire indique que les recettes de fonctionnement ont connu une légère augmentation en 2020 (+1.01%) malgré une baisse des recettes liées à la restauration scolaire et le périscolaire (-31%) mais la fiscalité locale (51% des recettes) a augmenté de 1,5% (4% en moyenne sur 2014/2020).



Les dépenses de fonctionnement ont connu une baisse inédite (-2,5%) liée à la crise sanitaire. En effet, celle-ci a ralenti l'activité des services (-8,8% sur les charges de gestion courantes : combustibles, denrées, fournitures...) et retardé des recrutements (-1,3% sur les dépenses de personnel). Quelques dépenses nouvelles sont à noter pour cause sanitaire (30K€) et stabilité des charges financières.

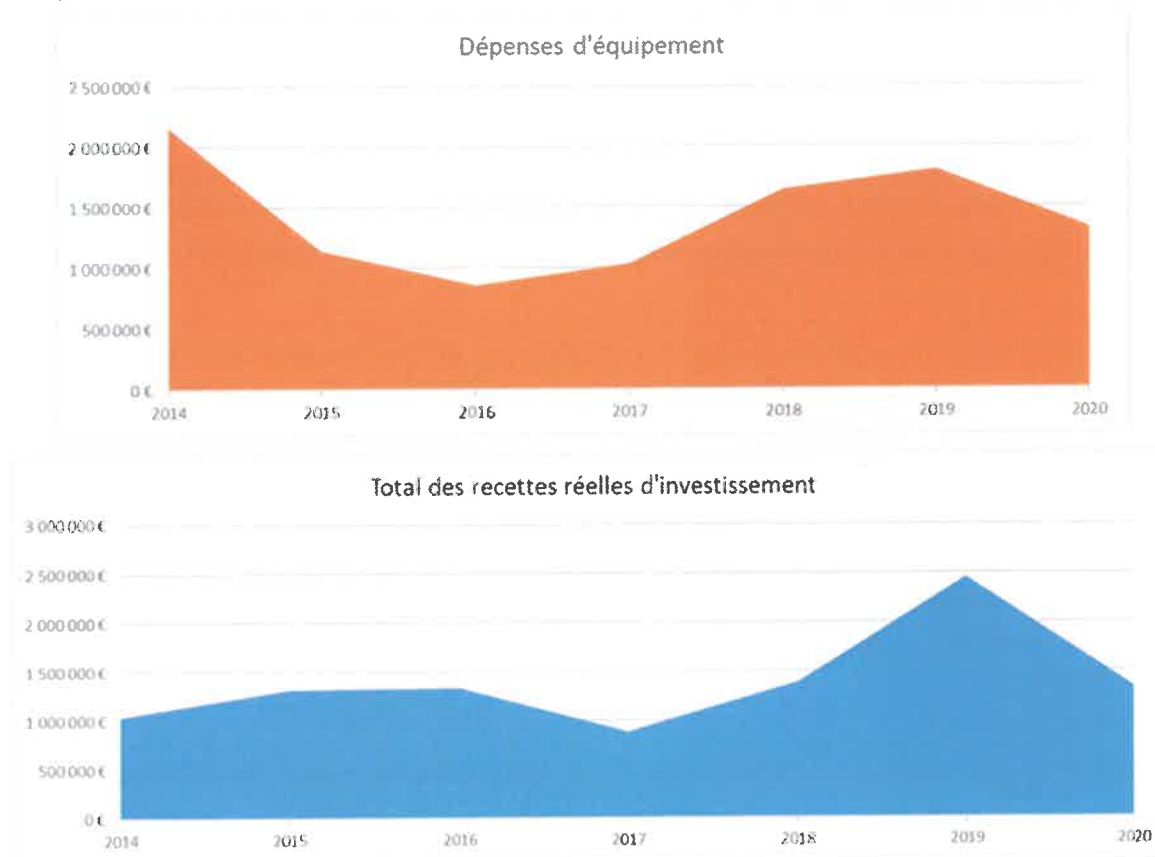


La comparaison des ratios de dette de la commune avec les communes de la strate 3 500/10 000 habitants indique une dette par habitant un peu supérieure à la moyenne dans une période de fort investissement. La situation est donc maîtrisée mais les capacités d'autofinancement restent limitées.

Principaux ratios sur la dette et la trésorerie		
	Communes 3500/10000 h.	Riec sur Bélon
Encours de dette en €/hab	811 <i>(au 31/12/19)</i>	955 (862) <i>(au 31/12/20)</i>
Dette/épargne brute (en années)	3,7	5,6
Charges financières/encours	2,80%	2,60%

Monsieur le Maire rappelle une volonté de maintenir des services de qualité et de poursuivre une politique d'investissement raisonnable mais constante. Pour cela, un des seuls leviers est la fiscalité désormais limitée à la taxe foncière.

Le rythme d'investissement des trois dernières années est marqué par la construction de La Numéro 3.



Le Débat d'orientation budgétaire, c'est aussi l'occasion de définir les orientations budgétaires pour l'année à venir.

La construction du budget 2021 sera donc guidée par les principes qui suivent :

- Répondre aux besoins essentiels des Riécois :
 - Préserver notre environnement et cadre de vie exceptionnels
 - Cultiver le vivre ensemble (enfance, jeunesse, solidarités, culture...)
 - Amplifier le dynamisme de notre commune (associations, attractivité...)
- Mener des projets d'investissement concourant à la mise en œuvre de ses objectifs
- Gérer rigoureusement les ressources communales pour préserver des marges de manœuvres financières malgré le contexte économique et financier

La prévision de recettes de fonctionnement tiendra compte du changement important du panier fiscal suite à la disparition de la TH, de l'évolution positive des reversements de Quimperlé Communauté malgré la contribution pour le nouveau centre de secours et de la nécessaire recherche d'optimisations (linéaire de voirie pour bonifier la DGF, financements tiers (CAF, restauration...), concessions cimetières...). Par conséquent, il n'y a pas de hausse envisagée des taux pour 2021 compte-tenu du contexte économique et social.

Les dépenses de fonctionnement vont prévoir un retour à la normale des services impactés en 2020, la mise en fonctionnement de La Numéro 3 au bénéfice de la vie culturelle et associative et les réflexions autour de l'offre de service en direction des familles et de la jeunesse.

Les moyens financiers disponibles de la section d'investissement seront consacrés à :

- La Numéro 3 afin d'absorber les derniers mandats (51K€) mais également d'encaisser le solde des subventions (349K€)
- L'Espace Kermorvan pour terminer les travaux et mettre le bâtiment à disposition des associations
- Trouver une solution pour améliorer l'accueil de l'ADMR
- La Voirie par la réalisation des travaux de la rue des thoniers et de celle de la rose des vents pour le 2nd semestre 2021. Un plan d'investissement pour 2022-2026 sera à préparer également
- A l'Habitat par la fin de l'aménagement et la vente des lots du lotissement communal

Enfin, le débat d'orientation budgétaire est aussi l'occasion de décliner les grandes orientations sur une période longue. En ce début de mandat la prospective 2021-2026 reposera sur les principes suivants :

- Un volume d'investissement plus réduit que le mandat précédent
- Priorité à la voirie rurale et à l'aménagement de quelques rues du bourg et de Coat Pin Lanmeur avec un plan d'investissement à définir courant 2021
- Intégrer les enjeux des mobilités piétons/vélos ainsi que les opportunités : rénovation thermique des bâtiments (plan de relance), crèche (CAF)...
- Ports : construire un plan d'investissement pour permettre des travaux importants (quai, mouillages...)

Ces perspectives doivent tenir compte des possibilités budgétaires et humaines de la commune :

- Limiter le recours à l'emprunt jusqu'en 2025
- Optimiser autant que possible les recettes : soutiens financiers aux actions, subventions d'investissement...
- Levier fiscal

Durant l'année 2021 l'équipe municipale travaillera à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'une prospective plus précise pour la période 2022-2026/27.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal dit que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu

II – Ressources – Adhésions de la commune à diverses structures

Le Conseil d'État, dans un avis du 11 mars 1958, a reconnu aux communes le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal.

L'adhésion à une association est décidée par délibération du Conseil municipal. Une telle décision n'entre pas dans les pouvoirs propres du maire tels qu'ils sont décrits à l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales et n'est pas, par ailleurs, de celles qui peuvent être déléguées au maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Cependant, le renouvellement peut être délégué au maire. En effet, le Conseil municipal peut le déléguer au maire pour toute la durée de son mandat, en ajoutant la possibilité de l'autoriser, au nom de la commune, à renouveler l'adhésion aux associations dont la commune est membre.

Structures	Objet	Montant prévisionnel de l'adhésion pour 2020
MJC Trégunc	Adhésion pour disposer des jeux dans le cadre de la Ludothèque (notamment les grands jeux)	35,00 €
Océade Bretagne	Référencement de fournisseurs permettant l'acquisition de fournitures à prix négociés (restaurant scolaire)	60,00 €
Fondation du Patrimoine	Organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité.	230,00 €
Fondation Clara, Sacpa	La Fondation Clara participe au sauvetage des animaux perdus, abandonnés, maltraités ou blessés pour leur donner une nouvelle chance.	360,00 €
Bruded	Réseau d'échange d'expériences de développement local durable entre collectivités	1 292,10 €
Association des Maires	association reconnue d'utilité publique qui compte plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité	1 415,37 €
Finistère Ingénierie Assistance	Établissement public d'ingénierie locale répondant à un enjeu de solidarité envers tous les territoires finistériens. Mise à disposition des collectivités souffrant d'un manque de moyens humains et d'expertise, d'un appui technique et méthodologique dans la conduite de leurs projets	2 385,50 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser monsieur le Maire à renouveler les adhésions et cotisations déjà existantes
- de procéder aux mandatements permettant le versement des cotisations demandées dans le cadre de ces adhésions

Adopté à l'unanimité

III – Ressources – Fonctionnement des instances - Constitution de groupes de travail

Conformément au titre 2 article 4 du règlement de son fonctionnement, le Conseil municipal peut créer des groupes de travail sur tout sujet d'intérêt communal. Ces groupes de travail comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales, des usagers, des habitants, des agents municipaux...

Sur proposition du maire le conseil municipal en fixe la composition. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le maire. (Article L 2143-2 du CGCT). L'adjoint chargé notamment de la citoyenneté, assure la cohérence d'ensemble de ces groupes de travail. Chaque groupe reste en principe (co)piloté par le(s)adjoint(s) compétent(s) sur les enjeux du projet en question.

En cas d'urgence, un groupe de travail pourra être constitué à l'initiative du Maire, sans attendre la séance suivante du Conseil municipal. Toutefois, cette création sera confirmée dès la séance suivante.

Les avis de ces groupes de travail ne lient en aucun cas le Conseil municipal.

Trois nouveaux groupes de travail sont proposés :

- Chemins ruraux et d'exploitation :

L'objectif du groupe de travail est de pouvoir répondre aux administrés riécois, notamment aux questionnements qu'ils peuvent avoir sur les droits et obligations des utilisateurs des chemins d'exploitation et des chemins communaux, mais aussi pour les voisins ou personnes qui voudraient pouvoir profiter de ces chemins pour la randonnée pédestre ou à vélo.

- Accessibilité à la médiathèque pour les enfants/jeunes présentant un handicap :

Objectif : Les personnes en situation de handicap ont des attentes et des besoins spécifiques pour accéder à la culture, au savoir et à la découverte du plaisir de la lecture. Ce groupe de travail se propose de réfléchir à l'accueil d'enfants en situation de handicap à la médiathèque. Il travaillera les questions de l'accompagnement humain, l'aménagement de l'espace, la nature des outils (documents audio, tactiles etc...).

Participants : Carine Mestres (élue), Sabrina Puloch (association Zoé Ti Moon), Chloé Fioretti-Juy (responsable jeunesse à la médiathèque) et Catherine HUS. Ce groupe pourrait être accessible éventuellement à un(e) ergothérapeute ou d'autres élus volontaires.

- Restauration collective :

La municipalité met prochainement en oeuvre un groupe de travail sur la restauration collective qui dessert les 4 écoles de Riec Sur Bélon (Coat-Pin, Bosser élémentaire, Bosser maternelle et Sacré cœur) ainsi que la crèche « Les Pitchounets ».

Ce groupe de travail, piloté par Cécile HENNE, Vincent PENNOBER, Cécilia NERZIC et Caroline CIAPPA, aura pour objectif d'échanger sur les pratiques actuelles afin de favoriser une alimentation saine et durable et de renforcer l'éducation culinaire.

Pour cela, les séances répondront à 4 thématiques :

- Approvisionnement
- Menus
- Temps du repas
- Communication, animation

Ce groupe sera formé de deux parents par école, d'agents de cuisine, d'agents d'animation par école, de 4 élus municipaux et de deux enfants du CME.

Afin de pouvoir alimenter les échanges, décision a été prise de réaliser un tirage au sort parmi les parents des différentes écoles (dont seront exclus les parents élus au conseil municipal). Les parents délégués seront consultés régulièrement sur les travaux.

Proposition de composition des groupes :

Groupe Chemins ruraux et d'exploitation	Accessibilité à la MEM	Restauration collective
Vincent PENNOBER Élu	Catherine HUS Élu	Cécile HENNE Élu
Josik TALGORN Élu	Carine MESTRES Élu	Vincent PENNOBER Élu
Julien FURIC Élu	Sabrina PULOCH Ass. Zoé Ti Moon	Cécilia NERZIC Élu
Christian POULHALEC Élu		Caroline CIAPPA Élu
Vincent PRUVOST Élu	Reste à définir	Laurent SALAUN Parent d'élève
Soazig LANGLAIS Élu	1 Ergothérapeute	Vanessa PELLETER-EVENOU Parent d'élève
Guillaume PILORGE Élu		Vincent MORLEC Parent d'élève
Claude KERYHUEL Élu		Aude BOUCQUILLON Parent d'élève
Olivier BARBEDETTE Élu		Marie PERRIN Parent d'élève
Alain LOZACHMEUR Ancien adjoint voirie		Nathalie BOUÉ Parent d'élève
Antonin FLECHER Ancien adjoint voirie		
Yvan GUILLOU Ancien agent communal		Reste à définir
Yves Marie JOUAN Agriculteur		1 parent crèche
Yannick TROLEZ Agriculteur		2 parents sacré cœur
Jean Paul MIOSSÉC Agriculteur		2 enfants CME
Jean Pierre LAURENT CSR		
Jean Yves TREGUIER CSR		

Les agents municipaux seront sollicités pour intervenir au sein de ces groupes de travail sur les thématiques entrant dans leur champs de compétence

Lisette CONAN, ancien adjointe, également sollicitée, a décliné la sollicitation

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la constitution de ces groupes de travail

Adopté à l'unanimité

IV - Divers : décisions L 21 22 22 : compte-rendu

Le 07/12/2020

Signe avec la société Apave Nord-Ouest, sise, ZAC de Kergaradec, 37 avenue du Baron Lacrosse CS 80166 29803 BREST Cedex 9, un contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique des installations électriques des bâtiments et équipements communaux.

Précise que le contrat est conclu pour une durée de un an, renouvelable tacitement par période de un an, sans que sa durée totale n'excède quatre ans pour un montant total annuel révisable de 2 925.00 euros HT auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur. Celui-ci prend effet à la date de sa notification.

Le 10/12/2020

Signe avec la société Apave Nord-Ouest, sise, ZAC de Kergaradec, 37 avenue du Baron Lacrosse, CS 80166, 29803 BREST Cedex 9, un avenant au contrat cité en objet n°19168813 du 13/02/2019, pour assurer la vérification générale périodique de l'ascenseur de la salle des fêtes « La numéro 3 ».

Précise que l'avenant est conclu pour un montant total annuel révisable de 90.00 HT auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur.

Le 10/12/2020

Signe avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne sis, ZAC des Champs Blancs, 15 Claude Chappe, bât B, 35510 CESSON SEVIGNE 4, la convention citée en objet, pour assurer le raccordement de la médiathèque au réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Précise que la durée de la convention conformément aux conditions générales est de 25 ans à compter de sa signature.

Le 04/01/2021

Passé avec la société le Marchelino représentée par Monsieur NICOLAS Sébastien, 2 rue de Kergoalabré à Riec-sur-Bélon, un avenant 1 à la convention de mise à disposition précaire et révocable d'une partie des anciens services techniques communaux, sis rue de Bannalec.

Indique que le contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et se termine le 30 juin 2021.

Précise que le loyer mensuel est de 2.61 euros HT le m².

Le 14/01/2021

Passé avec l'association « cent pour un toit » 4 avenue du Coat Kaër à Quimperlé, un avenant n°8 au bail d'habitation à titre transitoire et exceptionnel concernant le logement situé au Foyer Soleil rue F Cadoret 29340 Riec-sur-Bélon afin de prolonger la location jusqu'au 30 juin 2021.

Le 16/01/2021

Signe avec la Fondation Clara, 12 place Gambetta à Casteljaloux (47000) un contrat de prestation de services jusqu'au 31 décembre 2021. A l'issue du terme, les partenaires s'engagent à se contacter pour établir un bilan des opérations réalisées et envisager les conditions de renouvellement de la convention de partenariat.

Précise que cette convention est proposée en complément d'un contrat de gestion de fourrière animale avec la SACPA.

Précise que la date d'effet de ce contrat est fixée au 13 janvier 2021.

Indique que le montant du service est de 120 euros TTC par chat capturé et que seules les interventions menées à leur terme, c'est-à-dire les interventions qui auront permis de, capturer le chat, le tester Felv-FIV, le faire identifier au nom de la commune, le stériliser et de le relâcher sur son lieu de capture, seront facturées.

Informations diverses :

- Prochain conseil
- Le mercredi 17 mars 2021 : Vote du Budget 2021 et du Compte administratif 2020
- Le mardi 18 mai 2021 : Vote des subventions aux associations et des dotations scolaires
- Le lundi 5 juillet 2021 : Conseil avant les vacances d'été

Fin de séance : 19h57

Le Maire
Sébastien MIOSSEC

